



**Département de l'Yonne  
Canton d'Avallon**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES AVALLON-VEZELAY-MORVAN  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Le jeudi 11 mai 2023, à 17 heures 30, le Bureau Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de réunion de la Communauté de Communes AVALLON-VÉZELAY-MORVAN, sous la présidence de Monsieur Pascal GERMAIN.

**15 Conseillers Communautaires présents** : Jean-Michel BEAUGER, Hubert BARBIEUX, Olivier BERTRAND, Camille BOÉRIO, Paule BUFFY, Pascal GERMAIN, Christian GUYOT, Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU (arrivée à l'OJ n°3), Nathalie MILLET, Franck MOINARD, Gérard PAILLARD, Bernard RAGAGE, François ROUX, Sylvie SOILLY et Joël TISSIER.

**4 Conseillers titulaires excusés avant donné un pouvoir de vote** : Aurélie FARCY a donné pouvoir à Nathalie MILLET, Marie-Claire LIMOSIN a donné pouvoir à Franck MOINARD, Olivier MAGUET a donné pouvoir à François ROUX et Olivier RAUSCENT a donné pouvoir à Pascal GERMAIN.

**2 Conseiller titulaire excusé sans avoir donné un pouvoir de vote** : Didier IDES et Serge NASSELEVITCH.

**4 Conseillers titulaires présents avant un pouvoir de vote** : Pascal GERMAIN, Nathalie MILLET, Franck MOINARD et François ROUX.

Date de la convocation	Vendredi 5 mai 2023
Conseillers titulaires en fonction	21
Conseillers titulaires présents	15
Conseillers titulaires ayant pouvoir de vote	4

**Secrétaire de séance** : Camille BOÉRIO.

**Délibération 2023-11**

**Objet : Acceptation des devis d'enlèvement, de transport, de traitement et de valorisation des déchets de la déchetterie de SAINT-BRANCHER**

Le Président explique qu'une consultation pour les marchés d'enlèvement, de transport, de traitement et de valorisation des déchets de la déchetterie de SAINT-BRANCHER va être lancée pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2025 afin de faire coïncider l'échéance avec celle des mêmes marchés des déchetteries d'ÉTAULES et de MONTILLOT. Il indique qu'il est donc nécessaire d'assurer les prestations susvisées pour la période allant de la date d'ouverture de la déchetterie de SAINT-BRANCHER (cf. : *date inconnue à ce jour*) jusqu'au 31 décembre 2023. Après les avoir présentés, le Président propose au Bureau Communautaire de délibérer pour accepter les coûts HT à la tonne pour l'enlèvement, le transport, le traitement et la valorisation des déchets de la déchetterie de SAINT-BRANCHER comme suit :

Prestataires	Déchets	Coût unitaire HT/Tonne		Taxe Générale des Activités Polluantes HT/T	Taux TVA
		Enlèvement / transport	Traitement et/ou valorisation		
SUEZ CENTRE EST	Encombrants	39,44	103,00	51,00	10%
SUEZ CENTRE EST	Cartons	285,07	43,49	0	5,5%
SUEZ CENTRE EST	Gravats	25,03	22,50	0	5,5%
SUEZ CENTRE EST	Bois	48,97	86,00	0	5,5%
BRUNET	Déchets verts	35,00	0	0	5,5%
VERT COMPOST 89	Déchets verts	0	22,07	0	5,5%
SCI VALOREM	Ferraille*	0	-170,00	0	0,0%
EDIB	DMS**	226,85	742,69	13,51	5,5%

\*Coût plancher : -40,00 euros HT, la tonne

\*\*Bouteilles de gaz et hélium : 5 000,00 euros HT, la tonne

Et, le cas échéant,

- L'autoriser à signer les devis des prestataires tels qu'ils sont présentés.

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,

- **ACCEPTÉ** les coûts HT à la tonne pour l'enlèvement, le transport, le traitement et la valorisation des déchets de la déchetterie de SAINT-BRANCHER comme suit :

Prestataires	Déchets	Coût unitaire HT/Tonne		Taxe Générale des Activités Polluantes HT/T	Taux TVA
		Enlèvement / transport	Traitement et/ou valorisation		
SUEZ CENTRE EST	Encombrants	39,44	103,00	51,00	10%
SUEZ CENTRE EST	Cartons	285,07	43,49	0	5,5%
SUEZ CENTRE EST	Gravats	25,03	22,50	0	5,5%
SUEZ CENTRE EST	Bois	48,97	86,00	0	5,5%
BRUNET	Déchets verts	35,00	0	0	5,5%
VERT COMPOST 89	Déchets verts	0	22,07	0	5,5%
SCI VALOREM	Ferraille*	0	-170,00	0	0,0%
EDIB	DMS**	226,85	742,69	13,51	5,5%

\*Coût plancher : -40,00 euros HT, la tonne

\*\*Bouteilles de gaz et hélium : 5 000,00 euros HT, la tonne

- **AUTORISE** le Président à signer les devis des prestataires tels qu'ils sont présentés.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits*

Le secrétaire de séance,  
Camille BOERIO

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Président,

Pascal GERMAIN





**Département de l'Yonne  
Canton d'Avallon**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES AVALLON-VEZELAY-MORVAN  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Le jeudi 11 mai 2023, à 17 heures 30, le Bureau Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de réunion de la Communauté de Communes AVALLON-VÉZELAY-MORVAN, sous la présidence de Monsieur Pascal GERMAIN.

**15 Conseillers Communautaires présents** : Jean-Michel BEAUGER, Hubert BARBIEUX, Olivier BERTRAND, Camille BOÉRIO, Paule BUFFY, Pascal GERMAIN, Christian GUYOT, Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU (arrivée à l'OJ n°3), Nathalie MILLET, Franck MOINARD, Gérard PAILLARD, Bernard RAGAGE, François ROUX, Sylvie SOILLY et Joël TISSIER.

**4 Conseillers titulaires excusés avant donné un pouvoir de vote** : Aurélie FARCY a donné pouvoir à Nathalie MILLET, Marie-Claire LIMOSIN a donné pouvoir à Franck MOINARD, Olivier MAGUET a donné pouvoir à François ROUX et Olivier RAUSCENT a donné pouvoir à Pascal GERMAIN.

**2 Conseiller titulaire excusé sans avoir donné un pouvoir de vote** : Didier IDES et Serge NASSELEVITCH.

**4 Conseillers titulaires présents avant un pouvoir de vote** : Pascal GERMAIN, Nathalie MILLET, Franck MOINARD et François ROUX.

Date de la convocation	Vendredi 5 mai 2023
Conseillers titulaires en fonction	21
Conseillers titulaires présents	15
Conseillers titulaires ayant pouvoir de vote	4

**Secrétaire de séance** : Camille BOÉRIO.

**Délibération 2023-12**

**Objet : Marché des travaux de la micro-crèche à ÉTAULES**

Après avoir rappelé le calendrier de la mise à disposition de la Maison des Assistantes Maternelles d'ÉTAULES à la Communauté de Communes AVALLON-VÉZELAY-MORVAN pour la création d'une micro-crèche de 10 places (*cf. : mise à disposition signée à compter du 1<sup>er</sup> mai 2023*), le Président explique qu'il est maintenant temps de passer à la phase des travaux de réaménagement des locaux de la micro-crèche, travaux, en conformité avec les normes en vigueur, qui ne pourront toutefois pas commencer avant le 9 juin prochain (*réf. : attribution de la subvention de la Caisse d'allocations familiales de l'Yonne fixée le 8 juin 2023*). Après les avoir présentés, le Président propose au Bureau Communautaire de délibérer pour :

- Retenir et accepter les devis des travaux comme suit :

Entreprises	Lots des travaux	Montants HT	Taux TVA
SARL TOITOT	Electricité	1 425,30	20%
SARL Emmanuel LE MOING	Plomberie-chauffage	3 627,01	20%
Sébastien LEDUC	Platerie-menuiserie	5 795,00	20%
J. DELAGNEAU	Peinture-reprise des sols	3 043,90	20%
<b>Total HT</b>		<b>13 891,21</b>	

Et, le cas échéant,

- L'autoriser à signer lesdits devis tels qu'ils sont présentés.

**Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,**

- **RETIENT et ACCEPTE** les devis des travaux de la micro-crèche comme suit :

Entreprises	Lots des travaux	Montants HT	Taux TVA
SARL TOITOT	Electricité	1 425,30	20%
SARL Emmanuel LE MOING	Plomberie-chauffage	3 627,01	20%
Sébastien LEDUC	Platerie-menuiserie	5 795,00	20%
J. DELAGNEAU	Peinture-reprise des sols	3 043,90	20%
<b>Total HT</b>		<b>13 891,21</b>	

- **AUTORISE le Président à signer les devis des entreprises retenues tels qu'ils sont présentés.**

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits*

Le secrétaire de séance,  
Camille BOKRIO



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME  
Le Président,  
Pascal GERMAIN





**Département de l'Yonne  
Canton d'Avallon**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES AVALLON-VEZELAY-MORVAN  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Le jeudi 11 mai 2023, à 17 heures 30, le Bureau Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de réunion de la Communauté de Communes AVALLON-VÉZELAY-MORVAN, sous la présidence de Monsieur Pascal GERMAIN.

**15 Conseillers Communautaires présents** : Jean-Michel BEAUGER, Hubert BARBIEUX, Olivier BERTRAND, Camille BOÉRIO, Paule BUFFY, Pascal GERMAIN, Christian GUYOT, Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU (arrivée à l'OJ n°3), Nathalie MILLET, Franck MOINARD, Gérard PAILLARD, Bernard RAGAGE, François ROUX, Sylvie SOILLY et Joël TISSIER.

**4 Conseillers titulaires excusés ayant donné un pouvoir de vote** : Aurélie FARCY a donné pouvoir à Nathalie MILLET, Marie-Claire LIMOSIN a donné pouvoir à Franck MOINARD, Olivier MAGUET a donné pouvoir à François ROUX et Olivier RAUSCENT a donné pouvoir à Pascal GERMAIN.

**2 Conseiller titulaire excusé sans avoir donné un pouvoir de vote** : Didier IDES et Serge NASSELEVITCH.

**4 Conseillers titulaires présents ayant un pouvoir de vote** : Pascal GERMAIN, Nathalie MILLET, Franck MOINARD et François ROUX.

Date de la convocation	Vendredi 5 mai 2023
Conseillers titulaires en fonction	21
Conseillers titulaires présents	15
Conseillers titulaires ayant pouvoir de vote	4

**Secrétaire de séance** : Camille BOÉRIO.

**Délibération 2023-13**

**Objet : Convention financière de partenariat pour la mise en œuvre de la compétence « Aménagement de l'espace »**

Après les explications apportées en cours de séance, le Président propose au Bureau Communautaire de délibérer pour :

- Approuver la convention financière de partenariat pour la mise en exercice partiel de la compétence « Aménagement de l'espace » de la Communauté de Communes AVALLON-VÉZELAY-MORVAN par le PETR du Pays Avallonnais telle qu'elle est présentée, Et, le cas échéant,
- Autoriser Monsieur Bernard RAGAGE, Vice-président en charges des finances, à signer ladite convention avec le Président du Comité Syndical du Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays Avallonnais.

**Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,**

- **APPROUVE** la convention financière de partenariat pour la mise en exercice partiel de la compétence « Aménagement de l'espace » de la Communauté de Communes AVALLON-VÉZELAY-MORVAN par le PETR du Pays Avallonnais telle qu'elle est présentée (cf. : *convention annexée au procès-verbal*),

**AUTORISE** Monsieur Bernard RAGAGE, Vice-président en charges des finances, à signer ladite convention avec le Président du Comité Syndical du Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays Avallonnais.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits*

Le secrétaire de séance,  
Camille BOÉRIO

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME  
Le Président,  
Pascal GERMAIN

